

LE PAIN DE SAINT-ANTOINE.

Le 15 août, était le sept centième anniversaire de la naissance d'un saint qui a inspiré une œuvre assez haute pour joindre le ciel et la terre, assez large pour contenir dans le cercle de son nimbe, le monde.

Cette ligne, il faut la signaler d'une main respectueuse : car elle est bien comme une nappe de soleil se levant derrière un nuage noir sur un ciel bleu. Elle place aujourd'hui ses troncs, ses prières et ses amonitions dans les églises de l'univers, et elle naquit obscurément à Toulon, dans l'arrière-boutique d'une lingère. Ainsi fut créée, dans la nudité d'une étable, l'Eglise nouvelle qui devait repêtrer l'argile du monde.

L'œuvre a la simplicité de la grandeur ; ceux qui souffrent moralement promettent à saint Antoine du pain pour les pauvres, moyennant une grâce obtenue. Avec une naïveté charmante—fleur de piété perdue et retrouvée—les zéloteurs posent deux troncs jumeaux dans les églises. L'un reçoit les suppliques adressées au saint ; l'autre reçoit les offrandes payées par ceux qui furent exaucés.

Nulle hiérarchie, nulle administration dans l'œuvre, et tout marche avec ordre comme si la main des anges venait tenir la comptabilité et faire les distributions. Les comités naissent partout, composés d'humbles travailleurs et de moines franciscains au front couronné, au pied nus. Ainsi dirigée, d'entreprise prend la marche d'une ligne triomphante et résout le problème de la solidarité humaine. Elle donne du pain ; elle donne cet autre pain qui est l'appui moral, et elle appelle tous les déshérités, honnêtes ou criminels, sans vouloir connaître leur passé, soucieuse seulement de leur demain.

Le patron est Antoine de Padoue, ce saint qui incarne l'esprit de Dieu et sa puissance dans les humiliations, les hontes et les misères de l'humanité. Ce faiseur de miracles qui, au douzième siècle étonna le Portugal, ou il naquit, la France, où il passa, l'Italie, où il mourut, ce chevalier de la misère n'était pas sorti du cercle des pauvres pour lequel il vécut ; par son père Martin de Bouillon, il descendait de Godefroy, et par sa mère il était de la race royal des Asturies. Ici n'est pas le lieu où raconter cette vie, étonnante pour ceux qui ont les yeux à terre.

Les saints ne s'en vont pas comme les rois partent. Il reculent dans l'admiration des hommes pour repaître plus grands. Les statues que le moyen âge avaient animées par la couleur ont imité la froideur du marbre, au dix-septième siècle ; puis elles sont tombées des têtes nobles, sous la main des bourreaux révolutionnaires. Et voici que, sur les autels menacés, elles repaissent belles, à la manière de l'idée calmes du calme céleste.

Les saints ne sont pas soumis, au pied du trône de Dieu, à la loi basse de l'égalité. Chacun garde la physionomie qu'il eut sur la terre, et la culte des hommes court au Bienheureux dont l'esprit est le plus opposé à l'esprit contemporain. Voilà pourquoi Antoine de Padoue, sécrété de la poussière des siècles, remplit le monde du bruit de son nom. Il y a quelques années, c'était le patron obscur des choses, et en cinq ans, il est devenu patron de la société, comme si la société était un petit chose perdue. La piété des foules a bravé le rire

édenté des voltairiens et le scepticisme de ses bâtards. Elle a pris ce saint par son auréole pour le poser sur les autels, et l'or de cette auréole s'est répandu en bienfaits sur les fronts des misérables.

Telle est la physionomie de saint Antoine. Qu'est l'œuvre de son pain ? Deux journaux seulement l'ont osé dire, la "Croix" et la "Vérité." Pourquoi une plume plus profane, mais indépendante, ne toucherait-elle pas à la splendeur de ce sujet ?

\*\*\*

L'œuvre a deux historiographes, quelquefois occupés à se contredire. L'un est M. Jouve, écrivain de race, qui combat à Toulon ; l'autre est le Père Barthélemy, qui prie à Brive, la où pria saint Antoine. Dans un morceau de verdure et de rochers, en face d'un horizon rompu par des collines en dos de vagues, s'ouvre la grotte que le saint habita. Cela est éclairé par le ciel du Limousin, ce ciel qui n'est ni du Nord ni du Midi, où le bleu est coupé de gris-ardoise. Les arbres séparent le ciel de cette terre, franges vertes au bord d'une écharpe diaphane.

Toulon et Brive sont loin : pour connaître l'œuvre du Pain, il suffit d'aller au pied de Montmartre, dans la rue provinciale où les Franciscains-Récollets ont dressé la splendeur d'une chapelle à côté de la pauvreté d'un couvent. Le tout est d'architecture romane simplifiée jusqu'à la suppression de toute sculpture. Le roman est plus pieux que le gothique, car il semble humilier ses courbes sous la grande voûte du ciel, en confession du néant de l'homme devant Dieu.

Dans le calme clair d'un parloir de briques et de pierre blanches, le visiteur est reçu par le père Léonard, "gardien" du couvent, car les fils de saint François s'épouvaient au mot de "supérieur."

Petit, maigre, sans âge, le Père Léonard a une tête douce, un peu longue, à la pâleur d'ivoire. C'est un souffle qui a des yeux. Ces yeux, d'une couleur pâle et mystique, ont un regard lucide qui ne perd jamais son éclat, qu'il se porte vers le ciel ou descende sur les misères humaines. Sa conversation est à bâtons rompus ; mais ces bâtons sont du cèdre coupé sur les sommets. On devine, à l'écouter, que cet homme, d'une modestie farouche, a retourné le cœur et l'esprit des autres hommes dans des mains énergiques.

L'œuvre, dit-il, a pour caractère sa "dissémination." Chacun peut y prendre part. Chacun peut la créer là où elle n'existe pas. Il faut seulement trois choses : une âme dévouée, du pain, des pauvres. Depuis deux ans, l'œuvre fonctionne à Paris. Elle aide dix mille pauvres par semaines. Voici comment on procède : à jour et à heure fixes, on réunit tous ceux qui se présentent ; on leur fait une instruction morale, après laquelle on donne à tous les malheureux indistinctement un livre de pain. Ceux qui ont le désir de travailler ou qui souffrent de misères spéciales peuvent laisser une lettre avec leur nom. On fait une enquête et on donne le plus grand secours possible. Nos clients sont des ouvriers sans travail, des mères de famille chargées d'enfants, des repris de justice, des truands, d'irréconciliables ennemis de la société.

L'autre jour, le comité de cette église-ci s'est occupé de rapatrier un malheureux. Cet homme a tout fait pour nous remercier du succès de nos démarches : menaces, chantage, calomnies. Le but social de l'œuvre est de mener de tels hommes à la réhabilitation. Mais nous ne disons pas à l'homme : "Crois ou meurs !" Le secours matériel est le même pour l'impénitent et pour le repentin. Nous nous entourons de précautions pour que les pauvres ne succombent pas à la tentation de l'hypocrisie.

Cela ne s'appelle-t-il pas, en bon français ; le respect de la liberté ?

Dans la crypte de notre église, trois mille personnes prennent place deux fois par semaines. A Montmartre, on en peut recevoir six mille. Et le personnel de nos réunions se renouvelle entièrement chaque fois. La "Société des Amis des pauvres" nous a aidés en fondant sept centres dans Paris, sous l'inspiration d'une demoiselle. Là, plus de deux mille cinq cent personnes sont secourues chaque semaine. D'immenses vêtements enrichis par la charité fournissent des vêtements. Des hommes dévoués montent des étages et vont à domicile porter des secours en nature ou en argent.

Pour ressourcer, nous n'avons que les dons volontaires, et les troncs placés dans les églises. Les offrandes viennent du monde entier, et le seul couvent où vous êtes à pu distribuer, en trois mois, 5,701 fr. 80 c. de pain. Ce chiffre donne une idée des ressources que la charité réserve à notre œuvre.

Mais la marche devient plus rapide. Il aura bientôt des "centres" dans toutes les villes. Il s'en fonde chaque jour de nouveau. La culte de saint Antoine répand avec une rapidité inconnue à son nom, les riches adoucissent leur front et ouvrent leur bourse, les pauvres accourent et si vous voulez voir le spectacle qu'ils donnent, venez à une réunion, et, un dimanche matin.

Et ce disant le moine à l'œil pâle regardait la croix de bois placée en face de lui, cette croix qui, de son bras, a partagé en deux l'histoire de l'humanité.

JEAN DE BONNEFON.

DISCOURS DE M. HACKETT PRONONCE A LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 26 AOUT

(suite de la première page)

Les travaux d'exploitation étaient suspendus ; les mineurs se trouvaient privés d'emploi, et la plus grande misère régnait parmi ces travailleurs ; mais l'imposition d'un droit protecteur donna une impulsion à cette industrie, qui s'est développée depuis et est parvenue à atteindre une grande importance. Dans le voisinage de ces mines, grâce à la population considérable de l'exploitation houillère, due à l'encouragement donné par la politique nationale, des villes et villages ont surgi et l'île du Prince-Edouard trouve, aujourd'hui, dans centres de population ses meilleurs clients pour le surplus de ses articles de consommation. Autour des mines de houille et de fer et des centres manufacturiers de la Nouvelle-Ecosse, nous pouvons vendre le surplus de nos produits, notre avoine, notre lard, notre beurre, notre fromage et autres articles, et un marché de cette nature n'existant, pas il y a quelques années. Or, cet état de choses est en grande partie dû à l'imposition d'un droit sur la houille, et c'est pourquoi je demande que, dans l'intérêt de la plus grande partie des provinces maritimes, rien ne soit fait pour décourager les industries que je viens de mentionner ; mais que toute la production désirable leur soit, au contraire, accordée. Quant à la protection, nous savons très bien que le prix de l'avoine, sur le bord de la mer, ou dans le port de Boston, est à peu près le même que dans le port de Halifax. Si vous supprimez la protection de 10 centins par boisseau que les cultivateurs reçoivent, le marché des provinces maritimes serait inondé par l'avoine américaine, et vous nous priveriez des seuls moyens que nous avons de disperser de notre surplus. Or, si vous maintenez le

droit sur la houille et le fer, comme étant des matières premières, vous devez aussi le maintenir sur l'avoine, le lard et autres produits qui sont importés des Etats-Unis comme matières premières, et coûtent beaucoup moins cher aux Etats-Unis que dans les provinces maritimes, ce qui peut créer une concurrence préjudiciable à nos cultivateurs et chasser ceux-ci de leur propre marché.

Je ne m'oppose aucunement à un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, et j'espère que l'honorable leader du gouvernement sera en état de négocier un traité de cette nature. Mais si les Etats-Unis imposent sur nos produits un droit élevé et nous excluent par suite de leur marché, il n'est que juste et raisonnable que le peuple du Canada soit, lui aussi, protégé sur son propre marché, et que l'on y interdise l'admission des produits de nos voisins.

Je toucherai à un autre sujet qui n'est pas mentionné dans le discours du Trône ; mais qui a été déjà considérablement discuté ici. Je veux parler de la déclaration faite par le leader de la Chambre à un reporter d'un journal américain, que certains intérêts canadiens d'une grande importance pourraient être sacrifiés aux Etats-Unis. Je tiens à déclarer ici, et je le fais avec la plus grande sincérité, que ce serait une affaire des plus sérieuses pour le peuple des provinces maritimes, si ses précieuses pêcheries étaient livrées à un pays étranger. Ces pêcheries forment une partie de l'héritage du peuple des provinces maritimes, et une grande partie des habitants de ces provinces tirent leur subsistance de ces pêcheries. Ce serait vouloir se suicider : ce serait adopter une ligne de conduite indigne d'un homme d'Etat, qui ne serait pas approuvée par le peuple ; mais condamnée par lui à la première occasion, si ces précieuses ressources étaient livrées à une nation étrangère sans aucune compensation raisonnable.

Nous connaissons le résultat produit par le fait d'avoir donné aux Américains, dans le passé, l'usage de ces pêcheries de l'Atlantique. Nous avons, aujourd'hui, des milliers de personnes qui pêchent le maquereau dans nos eaux maritimes, mais sans souvent le trouver. Elles passent des semaines et des mois à cette pêche, et retournent souvent à terre sans rien emporter en retour de leur travail qui devrait leur procurer leur subsistance comme celle de leur familles. Quelle est la raison de cet état de choses ? Elle se trouve dans le fait que des filets à touze sont tendus dans ces eaux par les pêcheurs américains. Cet écueil de destruction a enlevé de nos eaux le précieux poisson que je viens de nommer. Alors nous livrer sans compensation à l'étranger ces pêcheries qui, avec une protection convenable, serait une source inépuisable de richesse. ? Je suis heureux de voir à son siège le ministre de la Marine et des pêcheries, et j'espère qu'il protégera les intérêts de ceux qui l'ont envoyé ici. Mais comme je l'ai dit, ce serait manquer tout à fait de sagesse et fouler aux pieds toute règle qui doit guider l'homme d'Etat, si nous placions ces précieuses pêcheries sous le contrôle de l'étranger sans recevoir une compensation équitable.

Je ne parle pas maintenant des caraux auxquels il a été fait allusion, et mes remarques portent présentement sur la

question des pêcheries seulement.

Je ne serai pas obligé de m'étendre plus longuement sur ces matières d'un intérêt local.

Je passerai maintenant à une question qui a été discutée sur toutes les tribunes publiques.

Je passerai maintenant à une question qui a été discutée sur toutes les tribunes publiques, de l'Atlantique au Pacifique, lors les dernières élections. Aucun cri de race ou de religion, je suis heureux de le dire, n'a été entendu dans les provinces maritimes. Nous avons discuté la question que je viens de mentionner avec calme, loyalement et raisonnablement, bien que ce fut une question qui excitait un vif intérêt dans tout le pays. Je veux parler de la question des écoles du Manitoba.

Nous avons été porté à croire par la décision du Conseil privé, qui est le plus haut tribunal de l'Empire, que certains droits possédés par la minorité du Manitoba ont été supprimés par la législation provinciale de 1890, et nous avons soutenu l'attitude prise par le leader de l'ex-gouvernement et ses collègues. Nous croyions que tous les moyens de conciliation avaient été employés par le gouvernement fédéral ; mais que le gouvernement provincial ne désirait aucunement régler la question à l'amiable ou la régler dans un esprit bienveillant et généreux, et qu'il insistait par le maintien d'un système d'écoles publiques. C'est pourquoi nous ne voyions aucun moyen de surmonter la difficulté, si ce n'est en adoptant, dans le parlement fédéral, une législation réparatrice. (suite sur la page 3)

Public Notice

I hereby give notice that all parties indebted to me must without further notice settle their accounts otherwise my books will be placed in the hands of a lawyer for collection.

J. H. Cunningham  
Alberton.

Sept 12th 1896.—3m

Public Notice

Owing to the severe loss which I have sustained by the late fire I would be thankful if those who owe me would kindly make an effort to pay me at once I am rebuilding and I will need all I can collect to help me.

John J. McLellan.

Tignish, Sept 4th 1896.

Public Notice.

As I am about closing my business in Tignish I hereby give notice to all those who are indebted to me either by Notes of Hands or accounts to settle their respective accounts before December 15th 1896 ; otherwise legal proceedings will be taken to collect same.

Joseph B. Poirier.

Tignish Sept 5th 1896.—6m

MAGASIN POPULAIRE

L'endroit le plus populaire et où vous trouverez le plus de satisfaction est à notre magasin. Nous tenons toujours en mains. Farine, Melasse, Sucre, Thé, qualité extra, Huile la meilleure, Marchandises Sèches, Bottes et Souliers, Groceries, Clous, Poeles, Habilements, etc.

le tout vendu à bas prix pour paiement comptant.

Nous avons aussi Coton, Indiennes, Casques de pelletterie, Drap, etc.

Le plus haut prix payé pour les produits.

Nous venons de recevoir des Graines de jardin, de toutes sortes : Graines de foin (Trifl) et lentilles (vèches). Aussi : livres d'école, Français et Anglais.

J. B. Gaudet  
Gerant

St Louis,

Dec. 5 '95

THE ADVERT WILL add any number of columns of figures, Prices, \$1.00. E. R. BEACON, 11 WILLIAM STREET, NEW YORK.

STAMPS:—100 Common mixed U. S. for 20 cents or will exchange for 100 mixed Canadian—A BASTIN & CO. Safe Building, CHICAGO.

DO YOU Need Wall Paper? Call in and see our samples. The prettiest ever shown in this town—L'IMPARTIAL

LARGE AND varied assortment of Border, from 9 1/2 inches to 21 inches wide the price just right—L'IMPARTIAL

DO YOU Contemplate beautifying your home? Yes? Well you need artist le wall paper—L'IMPARTIAL

POOR PAPER On your walls kills the effect of fine furniture. We have the most artistic paper and borders to be found in this province—L'IMPARTIAL

JOB PRINTING POSTPAID. Best of work. Prices low. No ads. on fact, 100 letter Envelopes. Note Heads, Statements, Bill Heads or Business Cards, 35 cents. 25 assorted Envelopes, 10 cts. Send copy to W. G. BALLOU, Print, Columbus, Neb.

WE ARE TO THE FRONT

We beg to announce to our customers that with the opening of our New Store at Bloomfield Station and with the Store at Gavin's Corner replenished, we are in a better position than ever to supply the demands of the people.

We keep on hand a general stock of

Dry Goods, Groceries, Boots and Shoes, Flour etc., etc.

We are also in a position to fill all orders for Millinery. Ladies' hats trimmed in our Establishment at reasonable prices.

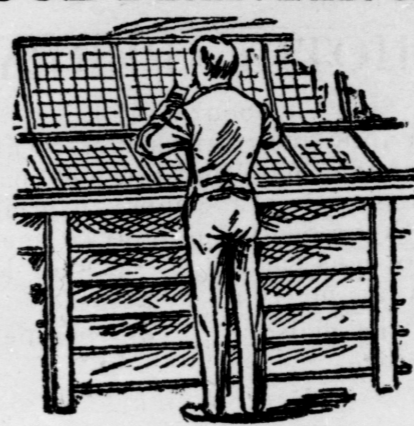
We are determined to make this a telling year in sales and satisfaction.

We take in exchange for goods all that there is market for. Eggs a specialty.

Watch our "Ad"; we will mention something to your advantage shortly

A & B Gallant  
Bloomfield June 4 1895

JOB PRINTING



Why pay such high prices for Job Printing, when you can get nice printing done here at prices within the reach of all

L'IMPARTIAL OFFICE

FOR SALE

GOOD BICYCLE



At greatly reduced price. Easy terms of payment apply to F. J. BUOTE

L'IMPARTIAL OFFICE

Tignish Sept 14th 1896.

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, COPYRIGHTS. CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and a honest opinion, write to HUNN & CO., who have had nearly fifty years experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific works sent free. Patents taken through Hunn & Co. result special notice in the Scientific American, at this are brought Friday before the public with out cost to the inventor. This splendid publication weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free. Building Edition, monthly, \$2.00 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains several plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address HUNN & CO., New York, 942 Broadway.

Ripans Tablets cure indigestion. Ripans Tablets: gentle cathartic. Ripans Tablets cure jaundice. Ripans Tablets cure constipation.